



## POSTULAT

**Auteur** PLR/FDP, par Edouard Carron  
**Objet** Pour augmenter les effectifs pris en charge dans les classes relais  
**Date** 14/11/2022  
**Numéro** 2022.11.438

Propos vulgaires, menaces verbales ou physiques envers des enseignants, plaquage au sol d'un(e) enseignant(e) pendant le cours de gym, vol du porte-monnaie d'un(e) enseignant(e),... voilà quelques situations extrêmes, mais délicates auxquels sont parfois confrontés les enseignants... dans l'exercice de leur métier ! Certains adolescents, totalement en rupture d'un point de vue social, éducatif ou scolaire, tombent dans une certaine violence qui met à rude épreuve les enseignants qui ont, durant ces périodes, 20 autres élèves en pleine responsabilité à gérer. D'autant plus que ces jeunes en rupture sont souvent des éléments perturbateurs qui empêchent, du coup, 20 autres jeunes de réaliser leurs apprentissages.

Lorsque certaines situations dégènerent ainsi, les enseignants, appuyés par leur direction, peuvent demander à mettre un élève en classe relais, c'est-à-dire dans une structure d'encadrement pour une durée de 4 à 8 semaines maximum. Un élève ne peut être placé qu'une fois par année scolaire. Ces jeunes ainsi pris en charge en institution suivront le programme scolaire en matinée, seront sous surveillance à midi et effectuent des stages en entreprise, un après-midi étant réservé à la pratique du sport. Sauf... que le nombre de places à disposition en structure pour ces adolescents est limité à 6 pour tout le canton, soit pour une vingtaine de cycles d'orientation et plus de 7000 élèves !

Ainsi, les directions et les enseignants doivent parfois attendre longtemps pour qu'un ou une jeune puisse être pris(e) en charge, poussant les enseignants et les directions dans des situations délicates, tant émotionnellement que professionnellement. L'enseignant est malheureusement démuné car il doit garder ce jeune en classe, doit faire preuve de professionnalisme et encaisser les attitudes et remarques extrêmement dérangeantes et déplacées d'un ou d'une jeune dont il a la responsabilité. L'idée de ce postulat est de pouvoir augmenter le nombre de prises en charge en ouvrant quelques places supplémentaires en classe relais.

### Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités pour :

- Augmenter le nombre de jeunes pouvant être pris en classe relais.
- Analyser la situation actuelle et optimiser la prise en charge de ces jeunes en rupture.
- Favoriser l'accompagnement des directions et des enseignants face à ces élèves difficiles.